

VEN 30			6	0
			---	---
			13	1
SAM 31			3	3
			---	---
			9	10
DIM 1			4	0
			---	---
			15	0
LUN 2			7	0
			---	---
			20	0
MAR 3			13	2
			---	---
			20	7
MER 4			9	3
			---	---
			15	12

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Excoriose**
- **Vers de la grappe**
- **Escargots**
- **Erinose**
- **Cochenilles**
- **Flavescence dorée**

Stades phénologiques

Le stade "pointe verte" est observé sur les plantiers ainsi que sur quelques bourgeons de quelques parcelles précoces de Merlot, Gamay, Duras...

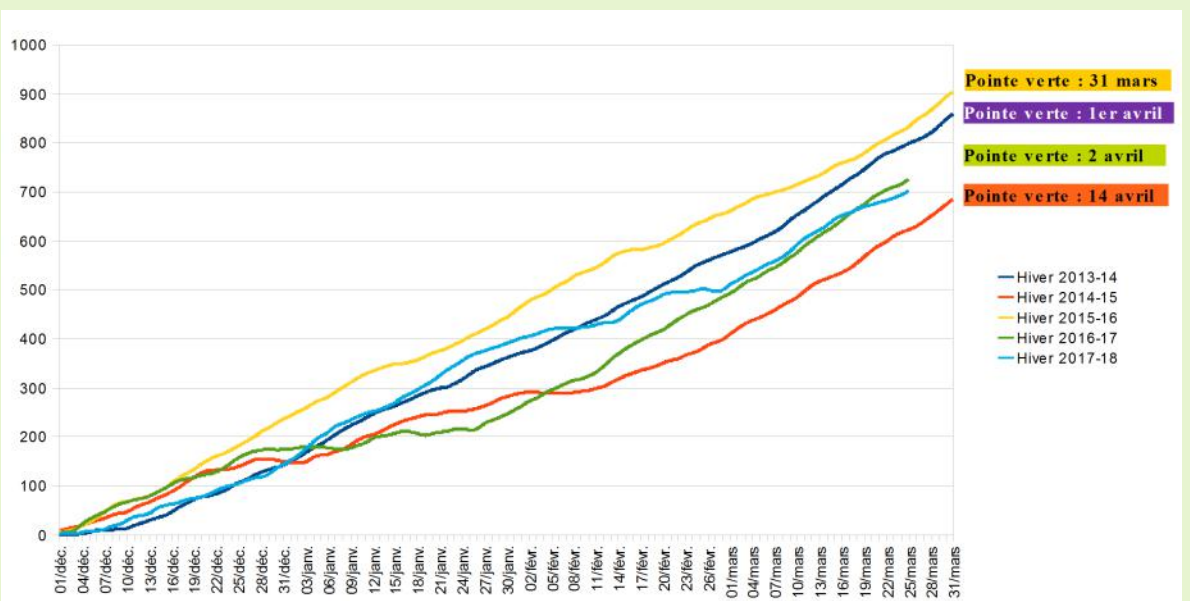
Plus globalement, on observe le stade "repos d'hiver" et quelques "gonflement de bourgeons" ce qui correspond à un retard de 1 semaine par rapport à l'année dernière.

L'évolution des stades pourrait s'accélérer avec le radoucissement des températures et la présence d'eau non limitante.

DONNEES METEOROLOGIQUES

Concernant la pluviométrie, on enregistre environ 100mm supplémentaires depuis le 1er janvier par rapport à la normale.

Concernant les températures, elles ont été douces en janvier puis relativement basses en février et mars, laissant présager l'apparition du stade "pointe verte" de manière plus généralisée, autour du 8-10 avril.



Somme des températures moyennes à partir du 1er décembre et date d'apparition du stade pointe verte
- station de Cadalen-

EXCORIOSE

Analyse de risque

Symptômes

En hiver : nécroses brunes en forme de fuseau, des croûtes noires superficielles, des lésions plus étendues type tablette de chocolat. A ces nécroses s'ajoutent un étranglement au niveau de l'insertion du bois. Parfois, on observe un blanchiment des rameaux sur les 1ers entre-nœuds.

En saison : sur les rameaux, des nécroses brunes en forme de fuseau, des croûtes noires superficielles, des lésions plus étendues type tablette de chocolat.

Au vignoble : les symptômes sont globalement en régression sur le vignoble suite à une bonne gestion de la problématique. Des symptômes sont encore observés sur des parcelles de Loin de l'oeil, et Duras...

Nuisibilité

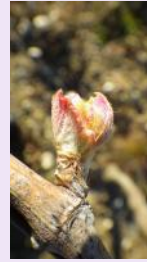
Pertes quantitatives de récolte car les rameaux atteints sont cassants et les bourgeons présents sur la partie atteinte ne débourrent pas (les conséquences sont donc plus graves en cas de taille courte).

Préconisations

Conditions d'intervention

La lutte contre l'excoriose est uniquement préventive. Elle dépend surtout des symptômes trouvés à la taille et des prévisions météorologiques : un temps sec lors des stades « sortie des feuilles » (stade 6 ou stade D) à « 2-3 feuilles étalées » (stade 9 ou stade E) rend le traitement inutile.

Dans certaines situations précoces, le stade d'application pourrait être atteint en fin de semaine prochaine.



stade D ou 6



stade E ou 9

Stratégie à 2 applications : 1 application au stade « sortie des feuilles » (stade D), 1 application au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E). Attention, il faut tenir compte du stade des bourgeons de la base : 50% des bourgeons doivent avoir atteint le stade visé.

* *Microthiol Spécial Dispers, Sulfox LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuée), 8-10 kg/ha (dose conseillée)*

En pratique : Il est conseillé de réaliser les traitements contre l'excoriose à des volumes/hectare importants de façon à bien mouiller les bois de taille, les bourgeons et les premières feuilles. L'idéal étant d'utiliser des panneaux récupérateurs.

Alternatives

Élimination des bois atteints à la taille. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Surveillez les stades dans vos parcelles afin de caler les dates d'intervention.

ESCARGOTS

Analyse de risque

Observations

Les premiers individus sont montés dans les souches.

Les conditions humides de ce début de printemps sont favorables à la sortie de ces mollusques.

A retenir

Dernière limite pour la mise en œuvre ou le renouvellement des appâts.

Préconisations

Les traitements se font sous forme d'appâts granulés déposés au sol. Plus les granulés sont mis tôt, plus ils sont efficaces. L'efficacité diminue lorsque les escargots sont déjà dans la souche. Les applications doivent être renouvelées en cas de fortes pluies.

* *SluXX HP, Iron Max (homologation en bio), phosphate de fer, 7kg/ha (dose homologuée)*

Alternative

Le phosphate de fer est une solution de biocontrôle.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol d'Eulia est en cours.
Eudémis : pas de capture. Le début de vol est prévu autour du 10 avril.

Analyse de risque

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

A retenir

Mise en place des
pièges et des diffuseurs
sur les parcelles confusées.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Pour ceux qui mettent en place de la confusion sexuelle, la pose des diffuseurs doit être effective une semaine avant le début des vols. Il est temps de mettre en place les diffuseurs pour ceux qui ne l'auraient pas encore faits.

Même si la pose est anticipée, la diffusion des phéromones est faible lorsque les températures restent basses.

Le nombre de diffuseurs est à moduler suivant l'ilot confusé et les bordures à réaliser.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

ERINOSE

Analyse de risque

**Symptômes**

Formation de boursoufflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge.

Nuisibilité

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytopte) se développe de manière importante depuis plusieurs années. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence.



Seules les parcelles avec un fort historique de dégâts doivent faire l'objet d'une intervention.

Préconisations

Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade pointe verte.

Sur les parcelles à historique, un à deux traitements au soufre mouillable, suffisent généralement à maîtriser l'érythrose. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

* Produits à base de soufre mouillable ;
20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée)

Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)

Alternatives

Favoriser les populations de typhlodromes.

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Coupler les
interventions
érythrose/excoriose

COCHENILLES

Analyse de risque



Observations

Sur notre vignoble, 2 familles de cochenilles peuvent être présentes : les coccidés (cochenille lécanine et cochenille floconneuse) et les pseudococcidés (cochenille farineuse). Les années antérieures, des cochenilles lécanines ont été observées (photo ci-contre), notamment sur les secteurs de Broze, Brens et de Lisle. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les

parcelles concernées.

Les parcelles concernées les années passées ont vu leur population diminuer suite à une gestion spécifique de cette problématique.

Nuisibilité

Ces insectes sont des piqueurs-suceurs. Ils provoquent l'affaiblissement des ceps et le développement de fumagine (champignon noir se développant sur le miellat et entraînant des dépréciations sur raisin de table et le développement du botrytis). Les cochenilles sont aussi vectrices de virus tel que l'enroulement.

Préconisations

Dans les parcelles fortement attaquées les années précédentes, **traitez avec des huiles blanches dès maintenant (bourgeons dans le coton)** :

* *Oviphyt, Acakill, Oliblan ; huile de paraffine ; 2L/hL (sur la base de 1000L/ha)*

L'application doit être réalisée à la limite du ruissellement. Ces applications impactent fortement la faune auxiliaire.

Alternatives

Les huiles blanches sont des solutions de biocontrôle. Lutte biologique par des lâchers de chrysopes et/ou de coccinelles.

A retenir

Les interventions doivent se limiter aux parcelles fortement touchées les années précédentes

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Lors de la prospection 2017, de nombreux symptômes de Flavescence ont été trouvés. Sur les parcelles où de fortes populations de cicadelles vectrices sont suspectées, **il est possible d'appliquer une huile blanche en complément des traitements obligatoires.**

Préconisations

Utilisez des huiles blanches dès maintenant (bourgeons dans le coton) :

* *Oviphyt, Acakill, Oliblan ; huile de paraffine ; 10L/ha.*

Les huiles blanches fonctionnent par asphyxie des oeufs qui se trouvent sous les écorces du vieux bois. Voir paragraphe ci-dessus pour les conditions d'applications.

En annexe, vous trouverez :

- * la note technique nationale pour la gestion des résistances
- * la liste des produits de biocontrôle
- * un document sur les méthodes alternatives
- * un document sur la mise en oeuvre des bonnes pratiques de traitement

Prochain bulletin le 10 avril

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

